

Expansion des exportations—Loi

de financement, quand il ne veut pas fournir lui-même le reste du capital qu'il s'était engagé à souscrire?

Le comité a reçu des explications plutôt biscornues, mais aucune que je trouve sensée, moi qui suis comptable et homme d'affaires. On nous a expliqué, par exemple, que les règles fixées pour la participation du gouvernement dans la SEE ne l'autorisaient à effectuer que certains achats et suivant une certaine formule. Il serait plus simple de modifier cette formule. Il me semble que le gouvernement devrait montrer qu'il a confiance dans la Société et dans son activité en augmentant sa mise par le biais des actions.

Parlons un peu de la valeur de la SEE au plan de la création d'emplois. Comme nous le disait il y a quelques instants le député de Saint-Jean-Ouest, le gouvernement ne cesse de parler de ces 200,000 emplois. Nous avons eu beau interroger le gouvernement, nous ne sommes pas encore parvenus à savoir où se trouvent ces 200,000 emplois. Finalement, le gouvernement a sorti un document de deux pages intitulé: «Méthode d'estimation du nombre d'années-hommes d'emplois conservés et créés, directement et indirectement, par les concours de la SEE». Il semble bien que ce document ait été rédigé sous les nécessités du moment. On n'y voit rien qui permette de l'attribuer à la Société ou à quelque membre de son conseil d'administration ou de son personnel.

Je voudrais me reporter à certaines expressions utilisées par le gouvernement pour arriver au chiffre de 200,000. Comment le gouvernement peut-il prétendre que la SEE a créé 200,000 emplois au Canada? Dans les remarques préliminaires de ce mémoire, on mentionne 200,000 années-hommes d'emploi. Voici la définition d'année-homme qu'on y trouve:

Une année-homme est une mesure d'emploi qui correspond à une personne travaillant durant une année civile.

Le député de Saint-Jean-Ouest a signalé qu'un certain nombre d'années-hommes ne correspond pas nécessairement à un nombre égal d'emplois. Il peut y avoir parfois plus d'emplois que d'années-hommes. Lorsqu'un homme occupe un emploi moins d'un an, cela n'est guère satisfaisant. La méthode de calcul que voici constitue la pièce de résistance du document:

Le nombre global d'années-hommes est calculé de la façon suivante: l'analyse initiale est fondée sur le nombre d'emplois indiqué par l'exportateur dans sa demande de prêt ou d'assurance.

Quiconque veut obtenir une aide financière de la SEE est enclin à être généreux pour que le gouvernement, qui livre le nanan, accède plus facilement à la demande.

● (1622)

Le paragraphe suivant se lit comme suit:

Les sous-traitants sont choisis en fonction de la valeur des biens et services canadiens telle que l'évalue le personnel de la SEE lorsqu'il juge de la participation canadienne avant que le conseil d'administration ne s'intéresse à une transaction donnée. Dans les cas où l'on n'a pas à portée de la main l'information recherchée, les services de consultation en génie de la Société dégagent un facteur fondé sur différents indices industriels qui leur paraît acceptable. On tient également compte de l'expérience et des connaissances des divers secteurs intéressés. Naturellement, le facteur peut varier selon la province, la région et la société. On évalue également l'emploi indirect (mesuré en années-hommes) que la transaction pourra créer. Pour ce faire, on multiplie la valeur du contrat à l'exportation par un facteur d'emploi. Ces facteurs proviennent d'une étude préparée par le gouvernement du Canada qui s'intitule «Retombées sur l'emploi et l'activité professionnelle selon la version III du modèle interprovincial d'intrant-extrant». Ces facteurs sont analysés à leur tour par rapport à d'autres données reçues.

[M. Clarke.]

J'espère que les députés ont réussi mieux que moi à comprendre le sens de ce dernier paragraphe. J'aimerais faire remarquer aux députés d'en face, au cas où ils croiraient avoir compris, que ce paragraphe renferme tellement d'imprécisions, tellement de variables qu'il serait vraiment très difficile de se fier aux chiffres auxquels ont donné lieu ces prouesses mathématiques.

Je vais reprendre certains passages que je viens de lire pour relever les variables dont se sert le gouvernement pour en arriver à ce chiffre de 200,000 que nous mettons en doute. Tout d'abord, on nous dit qu'il est «fondé sur la valeur... lorsqu'il juge de la participation canadienne». On nous prévient que si «l'on n'a pas l'information recherchée à portée de la main... on dégage un facteur fondé sur différents indices industriels qui paraît acceptable.» C'est une autre imprécision. Et on ajoute: «On tient également compte de l'expérience et des connaissances des divers secteurs intéressés. Naturellement, le facteur peut varier selon la province, la région et la société.» Cette seule phrase renferme déjà trois variables. Puis, «on évalue l'emploi indirect» et pour ce faire «on multiplie la valeur du contrat à l'exportation par un facteur d'emploi.»

A mon avis si l'on essaie de tenir compte de toutes ces variables, on en est réduit à une véritable devinette. Les témoins qui ont comparu devant le comité ont été incapables de dire qu'ils pourraient prouver leurs affirmations concernant les 200,000 emplois prétendument créés. Lorsque le ministre qui était pourtant un homme raisonnable auparavant s'est vu poser des questions à ce sujet, lui qui ne se trouvait pas présent lorsque cet aspect de la question a été évoqué pour la première fois, et quand je lui ai fait remarquer tous les problèmes découlant de cette méthode de calcul, il a répondu que nous ne recevions pas d'autres renseignements et qu'en tant que députés de l'opposition nous étions parfaitement libres de tirer les conclusions que nous voulions d'après les renseignements qui avaient été déposés. Quant à nous, la conclusion que nous avons tirée de tout cela, c'est que l'on n'a pas créé ces 200,000 emplois, chiffre auquel sont parvenus les manipulateurs de statistiques qui peuplent l'immeuble où siège cette espèce de monstrosité de société d'État.

Je sais que nous allons étudier d'autres motions et participer à d'autres débats. Il y a d'autres éléments qui se rapportent plus précisément à d'autres aspects du débat si bien que pour le moment je désire laisser d'autres députés débattre les motions nos 1 et 3.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt les chiffres qu'a cités le député qui m'a précédé, le député de Vancouver-Quadra (M. Clarke). Il a signalé l'expansion interne qu'a enregistrée depuis 1971 la Société pour l'expansion des exportations. Je n'ai pas pris en note les chiffres exacts et je ne me hasarderai donc pas à les reprendre. Je me souviens toutefois de l'un d'entre eux qui établissait à 1,600 p. 100 l'augmentation survenue entre 1971 et 1978. Je ne me souviens plus s'il faisait allusion au montant des garanties d'assurance ou à la recapitalisation. Je laisserai cette question de côté pour le moment. C'est en tout cas un chiffre qui traduit bien le fait que cette Société a décidé d'accroître démesurément son emprise sur l'industrie.